

Ceux du Pharo – année 2026

Association des Anciens et des Amis du Pharo

Les demandes d'adhésion à l'association « Ceux du Pharo » se font par courrier (postal ou électronique) qui peut être adressé à :

Dr. Jean-Marie MILLELIRI
91 avenue Martin Malvy – 46200 Souillac - France
j-m.milleliri@wwanadoo.fr

Le bureau statue à chacune de ses réunions (qui peuvent être téléphonique ou électronique) pour valider ces demandes d'adhésions qui ne sont effectives qu'après le paiement de la cotisation annuelle. Membre de **Ceux du Pharo** vous recevrez mensuellement le bulletin d'information de l'association, et vous serez inscrit dans la liste de diffusion qui permet de se tenir informé en continu des activités.

Vous pouvez rejoindre aussi la page Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/ceuxdupharo/>

site internet :

www.ceuxdupharo.fr

Joindre (facultatif) une courte note biographique (1 page max.) si possible

Nom – prénom	
Adresse postale	
Pays	
Adresse électronique	
Téléphone : fixe /mobile	
Anciens du Pharo (années de passage)	
Amis du Pharo (nom du 1 ^{er} contact)	

Souhaite adhérer à l'association « Ceux du Pharo »,
Association des Anciens et des Amis de l'Ecole du Pharo (A3EP)

Date de la demande :

Signature :

Cotisation :

membre actif : 25 € annuel

pour les membres non français vivant au Sud (Afrique, ...), la cotisation est de 10.000 FCFA
(*les adhésions enregistrées après le 15 novembre seront prises pour l'année suivante*)

- Chèque libellé au nom de « Ceux du Pharo » à adresser à :
Dr. Jean-Marie MILLELIRI
91 avenue Martin Malvy
46200 Souillac, France
- RIB à la demande pour un virement j-m.milleliri@wwanadoo.fr